

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRANSFORMATION DE L'INSTITUT CANADIEN EN MAISON DE LA
LITTÉRATURE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à la transformation du bâtiment municipal, sis à l'angle des rues Sainte-Angèle et Dauphine et désigné comme L'Institut Canadien de Québec, afin d'y aménager une Maison de la littérature qui comprendra, en plus d'un transfert de la bibliothèque existante au rez-de-chaussée, l'aménagement de plusieurs fonctions complémentaires faisant la promotion de la lecture et de l'écriture.

2. Le projet comprend des travaux d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de génie civil, de construction, de reconstruction, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de déplacement, de renforcement, de remplacement, de démolition, d'aménagement intérieur, de réaménagement, d'enveloppe, d'économie d'énergie, de décontamination, de signalisation, d'accessibilité, d'aménagement extérieur, ainsi que d'autres travaux divers et imprévus et peut comprendre l'acquisition de mobilier et d'équipement spécialisé nécessaire à sa réalisation.

3. Le projet décrit à l'article 1 nécessite également des contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en scénographie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts ainsi qu'en toute autre spécialité qui est requise pour sa réalisation. Les services sont exigés pour la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité, la préparation des dossiers de demandes de subvention et peuvent également impliquer tout autre service requis pour la planification ou la réalisation du projet, de même que l'acquisition et le développement de logiciels.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1, 2 et 3 s'élève à 8 820 000 \$.

TOTAL : 8 820 000 \$

Annexe préparée le 7 mars 2011 par :

Mario Gagnon, coordonnateur-architecte
Service de la gestion des immeubles